

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

[Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968]

Fil Green à **WATTRELOS**

Collectifs & Semi-Collectifs

Gamme **ORIGINE**



SCCV Wattrelos La Lainière

SCCV au capital de 1 500.00 € - RCS 898 356 043 LILLE METROPOLE

Siège social : 594 Avenue Willy Brandt, 59777 Euralille

Téléphone : +33 3 20 14 84 84

Mail : contact@nacarat.com

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS.....	5
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6
1.1 INFRASTRUCTURE.....	6
1.2 MURS ET OSSATURES	6
1.3 PLANCHERS	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.5 ESCALIERS	8
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	8
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8 TOITURES.....	9
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	9
2.1 SOLS ET PLINTHES	9
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) 10	
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	10
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	10
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	11
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	11
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	12
2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.....	12
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	13
3 ANNEXES PRIVATIVES	17
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	17
3.2 BOX ET PARKING COUVERTS.....	17
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	17
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	18
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	18
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	18
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	19
4.4 CAGES D'ESCALIERS.....	20
4.5 LOCAUX COMMUNS	20
4.6 LOCAUX SOCIAUX	21
4.7 LOCAUX TECHNIQUES	21
4.8 CONCIERGERIE	22
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	22
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	22

5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	22
5.3	TELECOMMUNICATIONS.....	23
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	23
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	23
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	23
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	23
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	24
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	24
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	24
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS.....	25
6.3	ESPACES VERTS.....	25
6.4	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	25
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	25
6.6	CLOTURES	26
6.7	RESEAUX DIVERS.....	26

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme immobilier « **Fil Green** » se situe rue Amédée Prouvost à **Wattrelos** et consiste en la réalisation de 76 logements : 22 logements collectifs, 20 logements semi-collectifs et 34 maisons individuelles.

La présente notice décrit les prestations prévues pour les bâtiments suivants.

Bâtiment A : un immeuble de 3 étages au-dessus du rez-de-chaussée, comprenant 22 logements en accession à la propriété et un local d'activité positionné au rez-de-chaussée ;

Bâtiment B : un immeuble de 2 étages au-dessus du rez-de-chaussée, comprenant 12 logements accession à la propriété

Bâtiment C : un immeuble de 1 étage au-dessus du rez-de-chaussée, comprenant 8 logements accession à la propriété ;

Le total d'activité du bâtiment A pourra être transformé en 2 logements

NOTE GENERALE

Le présent document est rédigé conformément à l'arrêté du 10 mai 1968, fixant la notice descriptive prévue par l'art. R.261-13 du code de la construction et de l'habitation.

La présente notice définit donc les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme ci-dessus présenté.

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec :

- / Les lois et réglementations ;
- / Les règles de construction et de sécurité ;
- / La réglementation thermique ;
- / La réglementation acoustique ;
- / La réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

En vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire de l'opération.

La conformité technique de la construction sera vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériel énoncés. Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité.

Dans le cas où, pendant la construction, la fourniture de certains matériaux, matériels ou équipements se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des retards (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, changement de référencement...), le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de substituer ces marques et/ou références par des produits de qualité équivalents.

Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipement de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions de façade, les choix relatifs aux terrasses et aux balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront définis selon le choix de l'architecte, en accord avec les différents services administratifs impliqués. Les couleurs et autres finitions pourront ainsi faire l'objet de modification en cas d'indisponibilité des matériaux initialement retenus et/ou d'aléas techniques ou réglementaires tout en préservant une qualité équivalente.

Il est également précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans de vente sont indiquées sous réserve des tolérances de construction.

De même, l'implantation des équipements ou des appareils, les retombées de poutres, soffites et faux-plafonds, peuvent figurer à titre indicatif sur les plans de vente. Ils sont

susceptibles de modification en cours de réalisation de l'opération, pour des raisons techniques.

TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS

L'acquéreur aura la possibilité de faire des demandes de travaux modificatifs sur la base du catalogue de personnalisation, dans la limite des délais d'avancement des travaux, indiqués dans ledit catalogue.

En cas d'acceptation du devis correspondant aux options retenues, l'acquéreur versera un acompte de 50% pour valider la prise en compte des travaux modificatifs. Le solde sera versé avec l'appel de fonds « Achèvement des travaux ».

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES **GENERALES** DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Les fouilles et terrassements seront réalisés conformément aux prescriptions des études techniques du projet. Les terres extraites seront mises en décharge, ou réemployées selon leur nature.

1.1.2 Fondations

Les fondations seront profondes de type pieux forés **ou par renforcement de sol**, conformément aux prescriptions des études techniques du projet.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Les voiles intérieurs seront en béton armé selon le plan de repérage de l'architecte, et suivant les préconisations des études techniques.

1.2.2 Murs de façades

Le revêtement extérieur sera en maxi briques de 22cm de teinte rouge, ou en maçonnerie de type béton cellulaire **ou porotherm** et finition enduit, selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire.

Le revêtement intérieur sera un doublage thermique intérieur collé, constitué d'une plaque de plâtre d'épaisseur 13mm sur un isolant polystyrène extrudé d'épaisseur 140mm conformément à l'étude thermique du projet.

1.2.3 Murs pignons

Le revêtement extérieur sera en maxi briques de 22cm de teinte rouge, ou en maçonnerie de type béton cellulaire **ou porotherm** et finition enduit, selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu.

Le revêtement intérieur sera un doublage thermique intérieur collé, constitué d'une plaque de plâtre d'épaisseur 13mm sur un isolant polystyrène extrudé d'épaisseur 140mm conformément à l'étude thermique du projet.

1.2.4 Murs mitoyens

Les murs mitoyens seront en béton armé d'une épaisseur minimale de 18cm suivant les préconisations des études techniques.

Le revêtement intérieur sera un doublage thermique intérieur collé, constitué d'une plaque de plâtre d'épaisseur 10mm sur un isolant polystyrène extrudé d'épaisseur 80mm conformément à l'étude thermique du projet et suivant plan de l'architecte.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias / séchoirs)

Le revêtement extérieur sera en maxi briques de 22cm de teinte rouge, ou en maçonnerie de type béton cellulaire **ou porotherm** et finition enduit, selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu.

Le revêtement intérieur sera un doublage thermique intérieur collé, constitué d'une plaque de plâtre d'épaisseur 13mm sur un isolant polystyrène extrudé d'épaisseur 140mm conformément à l'étude thermique du projet.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Les murs porteurs intérieurs seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 18cm suivant les préconisations des études techniques.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatives

Les murs et cloisons séparant les logements entre eux, ou avec les parties communes seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 18cm suivant les préconisations des études techniques.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Les planchers des étages courants seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et seront isolés thermiques et étanchés en surface.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Les planchers des locaux collectifs seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire d'épaisseur 50 mm composée de 2 parements en plaques de plâtre reliées par une structure alvéolaire cartonnée.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution seront de type alvéolaire, d'épaisseur 50 mm composée de 2 parements en plaques de plâtre reliées par une structure alvéolaire cartonnée.

Dans les salles de bains, salles de douches et/ou salles d'eau, les plaques de plâtre seront hydrofuges.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers seront préfabriqués en béton, désolidarisés de la structure porteuse, finition peinte.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Des conduits métalliques galvanisés seront prévus pour assurer la ventilation des logements dans les gaines techniques prévues à cet effet. Ils seront raccordés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

1.6.3 Conduits d'air frais

Sans objet.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Conduit de ventilation haute en acier inoxydable.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

L'évaluation des eaux pluviales se fera via des chutes PVC **ou aluminium** situées dans les gaines techniques des logements ou en façade selon projet de l'architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes se fera via des chutes en PVC situées dans les gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées aux collecteurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées / eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.8 TOITURES

1.8.1 **Charpentes, couverture et accessoires**

Charpente de type fermettes industrielles et Toiture de type tuile teinte suivant indication au permis de construire

1.8.2 **Étanchéité et accessoires**

Les toitures terrasses inaccessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique. Celles-ci seront auto-protégées selon le projet de l'architecte.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

1.8.3 **Souches de cheminées, ventilations et conduits divers**

Sans objet.

2 **LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 **Sols et plinthes des pièces principales**

Les sols du séjour, de la cuisine, des chambres et des placards attenants seront revêtus d'un revêtement de sol souple U2SP3 en lé, référence au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage joint en annexe.

Les plinthes seront en bois de 7cm de hauteur, de couleur blanche.

2.1.2 **Sols et plinthes des pièces de service**

Les sols des salles de bain, des salles de douche, des WC, des celliers et des placards attenants seront revêtus d'un carrelage gré cérame, de la marque **DECOCERAM**, format 45x45cm, collé sur sous-couche acoustique, référence et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol.

2.1.3 **Sols et plinthes des entrées et dégagements**

Idem art. 2.1.1.

2.1.4 **Sols des balcons, loggias et séchoirs**

Les sols des balcons et/ou loggias seront bruts de béton.

2.1.5 **Sols des terrasses accessibles**

Les sols des terrasses accessibles recevront des dalles bétons lisses, coloris au choix de l'architecte, format 40x40cm, posées sur plots PVC, format protection lourde de l'étanchéité.

Les toitures terrasses accessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

2.1.6 **Sols des terrasses accessibles sur terre-plein**

Les sols des terrasses accessibles sur terre-plein recevront des dalles bétons lisses grises, coloris au choix de l'architecte, format 40x40, scellé sur fond de forme.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 **Revêtements muraux des pièces de service**

Dans les salles de bain et/ou les salles de douche, il sera collé des faïences, de la marque **DECOCERAM**, références et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage, **format 25x40cm** en pose horizontale sur les murs où s'adosent les appareils sanitaires (**douche ou baignoire**), sur une hauteur de 2m, à compter du revêtement de sol, et toute hauteur dans les douches (dans la limite des 2,50m de hauteur).

Baguettes d'arrêt de faïence de PVC blanches.

2.2.2 **Revêtements muraux des autres pièces**

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 **Plafonds des pièces intérieures**

Sans objet.

2.3.2 **Plafonds des séchoirs à l'air libre**

Sans objet.

2.3.3 **Plafonds des loggias**

Les plafonds des loggias seront brutes de béton.

2.3.4 **Sous-face des balcons**

Les sous-faces des balcons seront brutes de béton.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 **Menuiseries extérieures des pièces principales**

Les fenêtres et porte-fenêtre seront **teintées dans la masse, teinte (intérieure ou extérieure)** selon le projet de l'architecte.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.4.2 **Menuiseries extérieures des pièces de service**

Les fenêtres et porte-fenêtre seront **teintées dans la masse teinte (intérieure ou extérieure)** selon le projet de l'architecte.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet. Les vitrages seront opaques dans les salles de bain et/ou salles de douche.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Des volets roulants en lames PVC sont prévus dans toutes les pièces à RDC, et uniquement dans les chambres des étages (et les séjours dans le cas des studios). Leur manœuvre sera à tringle.

2.5.2 Pièces de service

Dito art. 2.5.1.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Les huisseries des portes seront métalliques

2.6.2 Portes intérieures

Les portes de distribution seront alvéolaires de chez **MALERBA** à peindre, ou équivalent, épaisseur 40mm, largeur suivant plans de vente.

Quincaillerie sur **plaque** et butoirs en aluminium.

Serrures bec de canne à condamnation (BCC) pour les SDB, SDD et WC.

Serrures à clef pour les chambres.

Serrures bec de canne simple (BCS) pour les autres pièces.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Collectif :

Les portes palières seront pleines, épaisseur 40mm, largeur 90cm, équipées d'une serrure 3 points A2P* et d'un microviseur.

Les portes seront peintes en blanc coté logement, teinte extérieure selon projet de décoration de l'architecte.

Huisserie métallique, seuil métallique à la suisse rapporté, avec joint isophonique périphérique.

Quincaillerie sur plaque et butoirs en aluminium. Poignée de tirage coté circulation, béquille à l'intérieur.

Les portes respecteront les contraintes acoustiques réglementaires.

Semi-collectif :

Fourniture et pose d'une porte de type MALERBA avec bâti métallique suivant choix architectural

Ensemble quincailleries comprenant :

- Serrure 3 points avec canon VIP A2P*, y compris carte de reproduction
- Protecteur béquilles et plaques de propreté en anodisé
- Joints d'étanchéité aux 4 côtés
- Pions antidégondage

2.6.5 Portes de placards

Sans objet

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Idem art. 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages

L'ensemble des bâtis métalliques incorporés dans les voiles bétons recevront des moulures périphériques bois peintes en blanc.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps seront termolaquées, teinte selon le projet de l'architecte, remplissage par barreaudages suivant détail de l'architecte

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.8.1.5 Sur menuiseries

Les menuiseries intérieures métalliques recevront 2 couches de peinture blanche, exception faite des produits finis tels que les ouvrants laquées d'usine

2.8.1.6 Sur murs

Les murs recevront 2 couches de peinture blanche mate, prêtes à être décorées.

Les murs bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.1.7 Sur plafonds

Les plafonds recevront 2 couches de peinture blanche mate.

Les plafonds bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.1.8 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations et tuyauteries apparentes recevront 2 couches de peinture blanche.

2.8.2 Papiers peints

2.8.2.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.2.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.3 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Il n'est pas prévu de dispositif individuel d'évacuation des déchets. Un local collectif d'ordures ménagères est prévu à cet effet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau froide se fait via des canalisations PER encastrées dans les dalles bétons, ou en cuivre ou multi-couche apparent selon la situation.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Collectif :

Distribution assurée par un ballon ECS de type ATLANTIC **ou STYX** et suivant étude thermique. Il sera mis en place des compteurs d'énergie pour permettre les relevés des consommations.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Semi-collectif :

Production d'eau chaude individuelle assurée par **chaudières murales gaz de marque ARISTON**

2.9.2.4 Evacuations

L'évacuation des eaux usées se fait via des canalisations PVC apparentes, peintes en blanc, jusqu'aux gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Pour les logements semi-collectifs :

Alimentation en gaz depuis le compteur situé en gaine technique palière. Vanne de coupure dans le logement. Il est précisé qu'il n'y a pas de robinet ROAI en cuisine.

2.9.2.6 Branchements en attente

Sont prévues en attentes pour chaque appareil sanitaire représenté en pointillé sur les plans de vente (MLV, MLL, SL...) une alimentation en eau froide ainsi qu'une évacuation bouchonnée en PVC.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Selon localisation sur le plan de vente, les appareils sanitaires installés dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

En salle de bain :

- / Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque STIL de chez **JACOB DELAFON** ;
- / Un meuble avec vasque **CHENE VERT gamme TEO**, dimension 70cm ou 120cm (pour 2 vasques) comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ;

En salle de douche :

- / Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque **JACOB DELAFON** ;
- / Un meuble avec vasque **CHENE VERT gamme TEO**, dimension 70cm ou 120cm (pour 2 vasques) comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ;

En WC :

- / Une cuvette fixée au sol avec réservoir équipé d'un système à économie d'eau 3/6l et un abattant rigide **de** la marque **VITRA** ;

2.9.2.8 Robinetterie

Les robinetteries installées dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

- / Sur les douches : Un mitigeur **Alternà CEDEO** ;
- / Sur les meubles vasques : Un mitigeur **Alternà CEDEO** ;
- /

2.9.2.9 Accessoires divers

Les accessoires prévus dans la gamme du Maître d'Ouvrage:

- / Un tablier de baignoire mélaminé blanc ;

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Dans la gamme du Maître d'Ouvrage, série Dooxie de chez **LEGRAND**, l'appareillage électrique sera encastré.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon la typologie des logements, les puissances évoluent de 3kVA, 6kVA, 9kVA ou 12kVA.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce

Les appareillages seront conformes à la norme NF C15-100, qui prévoit au minimum :

En séjour :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 5 PC+T 16A en périphérie ;

Dans chaque chambre :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 3 PC+T 16A ;

En cuisine :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 6 PC+T 16A, dont 4 au-dessus du futur plan de travail, en dehors de l'évier et des appareils de cuisson ;
- / 1 PC+T 32A dédiée ;

En salle d'eau :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

Dans les entrées et/ou dégagement :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

En WC :

- / 1 point lumineux fixe ;

En cellier :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

Accès donnant sur l'extérieur :

- / 1 point lumineux fixe ;

Dans la gaine technique du logement (GTL) :

- / 2 PC+T 16A ;

Appareils spécifiques sur circuit spécialisé (MLV, MLL, SL, Four, congélateur...) :

- / 3 PC+T 16A implantées selon indications en pointillé sur le plan de vente ;

Dans le cadre de la gamme du Maître d'Ouvrage, il est ajouté :

- / 1 point lumineux fixe supplémentaire en séjour ;
- / 1 PC+T 16A sur chaque balcon et/ou terrasse ;

Il est précisé que les points lumineux sont implantés au centre de chaque pièce.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie de porte palière est intégrée au vidéophone du logement.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Chaudière individuelle gaz murale à condensation de marque **ARISTON** pour les logements semi-collectifs, suivant étude thermique

Chauffage électrique pour les appartements du collectif de marque ATLANTIC, performance technique conforme à l'étude thermique

Ventilation mécanique contrôlée collective simple flux hygro B, suivant étude thermique.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -9°C

- / +19°C dans toutes les pièces ;
- / +20°C dans les SDB, SDD et/ou SDE ;

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Un appareil à émission de chaleur de type individuel est prévu dans chaque pièce.

Dans les SDB, SDD et/ou SDE, des sèche-serviettes **de ACOVA de type ODA**.

Le dimensionnement des appareils sera effectué par le chauffagiste, conformément aux prescriptions de l'étude thermique. La régulation se fera via un thermostat.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Les fumées des chaudières individuelles gaz pour les logements semi-collectifs se feront par un conduit horizontal à ventouse

Les fumées de la chaudière du collectif pourra se faire soit par conduit horizontal ou vertical.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

La ventilation sera assurée par les bouches d'extraction VMC situés dans les pièces humides (Cuisines, SDB, SDD, SDE, Celliers...).

Les bouches d'extraction seront à cordelette dans les cuisines et, sur détecteur dans les WC.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les grilles d'entrée d'air seront hygro-réglables et situées dans les menuiseries des pièces sèches (séjours, chambres...). Celles-ci peuvent être acoustiques, et situées en façade selon le classement acoustique du projet.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio TV

Une prise TV/FM est située en séjour et dans chaque chambre.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est située dans chaque chambre, deux en séjour.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

La commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble s'effectue depuis le vidéophone du logement.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.1.2 Plafonds

Sans objet.

3.1.3 Sols

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet

3.2 BOX ET PARKING COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Les places de stationnements pour les personnes à mobilité réduite seront réalisées en enrobés.

Les autres places de stationnements seront réalisées en pavés béton. Le remplissage des joints se fera en gazon.

3.3.2 Délimitation au sol

La délimitation des places de stationnement se fera par pose d'un lignage de pavés de teinte différente.

3.3.3 Système de repérage

Sans objet.

3.3.4 Système condamnant l'accès

Sans objet.

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Carrelage U4P3 avec plinthes assorties. Selon projet de décoration de l'architecte. Tapis de sol encastré au droit de l'accès principal.

4.1.2 Parois

Peinture sur paroi béton selon projet de décoration de l'architecte

4.1.3 Plafonds

Plafond BA13 de type acoustique et finition de type peinture selon projet de décoration de l'architecte.

4.1.4 Eléments de décoration

Selon projet de décoration de l'architecte

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble menuisé métallique, teinte au choix de l'architecte. Fermeture par ventouse électromagnétique. Décondamnation par système Vigik ou depuis le combiné visiophone du logement.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres encastrées, teinte au choix de l'architecte.

4.1.7 Tableau d'affichage

Panneau format A2 disposé dans le hall d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet décoration de l'architecte, dont un point d'éclairage permanent, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

En circulation RDC : Carrelage U4P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes assorties.

En circulation d'étage pour les collectifs : **moquette** , selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes en bois peintes.

En circulation d'étage pour les semi-collectifs: **revêtement antidérapant type sportflex** , selon projet de décoration de l'architecte.

4.2.2 Murs

Revêtement décoratif selon projet de décoration de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Les plafonds seront en bétons peints, selon projet de décoration de l'architecte.

Certaines zones pourront être en faux-plafonds plâtre peint, avec traitement acoustique éventuel.

4.2.4 Eléments de décoration

Selon projet de l'architecte

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Collectif :

Ensemble entrée en profils acier de 90 mm thermolaqué (teinte au choix de l'architecte) avec rupteurs de pont thermiques. L'ensemble comprendra :

- Une partie fixe avec réservation pour le contrôle d'accès
- Une porte avec une largeur de passage de 1.00m, avec 3 paumelles, poignées de manœuvre, ventouses, butoirs...
- Bandes autocollantes pour la conformité PMR

L'ensemble du SAS sera de même composition que la porte d'entrée

Semi-collectif :

Ensemble barreaudé comprenant une clôture et un portillon en acier laqué (Teinte au choix de l'architecte). Barreaudages par tubes en acier de dimensions suivant détail architecte.

Le portillon d'un ouvrant comprendra :

- Ferme porte incorporé
- Gonds réglables
- Largeur de passage de 1m10

4.2.7 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

A chaque circulation, une prise 16A+T placée dans la gaine des services généraux.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Portes d'accès

Sans objet.

4.3.4 Rampes d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.5 Equipements électriques

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Les sols des paliers d'escalier seront en bétons peints, teinte au choix de l'architecte.

4.4.2 Murs

Les murs des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtu d'un enduit projeté type gouttelette finition grains fins, peint selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.3 Plafonds

Le plafond de la cage d'escalier du collectif sera en béton peint, avec enduit pelliculaire, et selon le projet de décoration de l'architecte.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse

Les marches et contremarches des escaliers seront dito art. 4.4.1.

Les sous-faces des marches et des paliers seront dito art. 4.4.3.

Les escaliers ne recevront ni plinthes, ni limons. Les mains courantes et garde-corps des dernies niveaux seront métalliques, selon détail et projet de décoration de l'architecte.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Sol béton finition brute. Murs périphériques de type bardage bois ajouré

Portes acier avec habillage bardage bois ajouré, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Carrelage au sol. Peinture de propreté sur les murs.

Portes pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Collectif :

Carrelage au sol. Carrelage mural sur 1,60m de haut. Peinture de propreté sur le reste de hauteur.

Portes pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte. Robinet de puisage sur clef en hauteur pour le lavage des containers.

Ventilation mécanique contrôlée.

4.7.2 Chaufferie

Peinture de propreté sur les sols et les murs.

Portes pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte.

Ventilations hautes et basses.

4.7.3 Sous-station de chauffage local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.4 Local transformateur EDF

Sans objet

4.7.5 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.6 Local ventilation mécanique

Sans objet

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 **Composition du local**

Sans objet.

4.8.2 **Equipements divers**

Sans objet.

5 **EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Ascenseur de classe I avec sol carrelé et parois intérieures **acier ou selon projet de décoration** uniquement pour le collectif

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 **Equipement thermique de chauffage**

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet.

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.2.2 **Service d'eau chaude**

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Collectif :

Chaudière à condensation condens inox 60 kw

Distribution assurée par **un** ballon ECS **à accumulation gaz de marque ATLANTIC ou STYX** et suivant étude thermique. Il sera mis en place des compteurs d'énergie pour permettre les relevés des consommations.

5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.2.4 Comptage général

Sans objet.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 **Téléphone**

L'opération sera raccordée au réseau de télécommunication et/ou à la fibre selon le secteur.

L'acquéreur prendra contact avec l'opérateur téléphonique et/ou le fournisseur d'accès à internet de son choix lors de la prise de possession de son logement afin d'entamer les démarches d'ouverture de ligne.

L'acquéreur prend note que seuls les fournisseurs d'accès à internet décident ou non de raccorder l'opération à leur réseau. Seul le génie civil et le câblage sont effectués par le Maître d'Ouvrage. En aucun cas celui-ci ne pourra être tenu pour responsable en cas de refus, ou retard, d'un fournisseur d'accès à internet de raccorder un logement.

5.3.2 **Antennes TV et radio**

L'opération sera équipée d'une installation permettant de recevoir la télévision. Celle-ci sera opérationnelle dès la livraison.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Semi-collectif :

Sol béton finition brute. Carrelage mural sur 1,60m de haut. Peinture de propreté sur le reste de hauteur.

Portes pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte. Robinet de puisage sur clef en hauteur pour le lavage des containers.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

VMC mécanique de type autoréglable de chez ATLANTIC

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 **Comptages généraux**

Un compteur général sera mis en place à l'entrée de la résidence.

5.6.2 **Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau**

Sans objet.

5.6.3 **Colonnes montantes**

elle sera réalisée en PVC HP avec départ pour chaque appartement et S.G, y compris la pose d'un compteur pour chaque logement

5.6.4 **Branchements particuliers**

Distribution en cuivre ou en PER

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 **Colonnes montantes**

Elle sera réalisée en acier jusqu'à la colonne montante pour les logements semi-collectifs et jusqu'à la chaudière de la chaufferie pour le collectif.

La colonne sera préfabriquée pour respecter les recommandations de GRDF

Mise en place de compteurs pour chaque appartement du semi-collectif

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Distribution en cuivre ou en PER

5.7.3 Comptage de services généraux

Un compteur général sera mis en place pour la chaufferie du collectif, et pour les semi-collectifs, il sera mise en place un compteur pour chaque logement.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

Distributeur à disjoncteurs incorporés posés la gaine électrique

Tableau de comptage normalisé conforme à la norme E.D.F. 62 S 80, vis imperdables avec dispositifs de plombage, entrées défonçables sur les parois latérales pour les départs -

un comptage SG par bâtiment

5.8.2 Colonnes montantes

Il sera installé une colonne montante préfabriquée prenant origine sur coffret pied de colonne en polyester équipé de fusible HPC -

La colonne montante sera déterminée en tenant compte de coefficient de simultanéité admissible. Elle sera de marque LEGRAND, ARNOULD ou C.G.E. -

Fourniture et pose d'un compteur pour chaque logements (collectif et semi-collectif), et d'un compteur pour chaque SG

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

Conducteurs H0 7 V posés sous conduit de type ICD 6 APE pour la dérivation énergie entre le compteur et le disjoncteur -

Câble posé sous conduit du type ICD 6 APE pour la dérivation de terre entre la colonne et le tableau de distribution -

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

La voirie d'accès sera en enrobés et sera délimitée par des bordures et/ou caniveaux en béton.

6.1.2 Trottoirs

Sans objet.

6.1.3 Parkings visiteurs

Sans objet

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 **Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampe, cours**

Les piétonniers de liaison seront réalisés en béton désactivé.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 **Aires de repos**

Sans objet.

6.3.2 **Plantations d'arbres, arbustes, fleurs**

Les espaces communs seront plantés d'arbres de hautes tiges et d'une haie en périphérie selon les détails de plantations du paysagiste (Haie : Ilex aquifolium, Euonymus europaeus, Ligustrum vulgare, Cornus mas, Viburnum lantana) (Arbres en mélange : Betula, Prunus avium, Salix caprea, Carpinus betulus, Quercus robur). Les surfaces libres sont engazonnées.

6.3.3 **Engazonnement**

Les surfaces libres seront engazonnées

6.3.4 **Arrosage**

Sans objet.

6.3.5 **Bassins décoratifs**

Sans objet.

6.3.6 **Chemins de promenade**

Sans objet.

6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 **Sol**

Sans objet.

6.4.2 **Equipements**

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 **Signalisation de l'entrée de l'immeuble**

Sans objet.

6.5.2 **Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres**

Les voiries seront éclairées par des luminaires montés sur des mâts en acier cylindro-conique.

Les piétonniers seront éclairés par des bornes d'éclairage.

6.6 CLOTURES

6.6.1 **Sur rue**

Clôtures : Les clôtures sur rue seront **de hauteur 1.20m** de type barreaudage.

Portail / Portillon :

- Portail avec marquage CE, en acier galvanisés laqués avec motorisation, et système de sécurité, et remplissage par barreaudages en tube rectangulaire selon détail architectural
- Portillon de même nature que le portail avec contrôle d'accès, y compris ferme porte et double béquille.

6.6.2 **Avec les propriétés voisines**

Les clôtures seront de type ganivelles en bois. Hauteur hors-sol : 1,20m

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 **Eau**

Le réseau d'eau sera raccordé sur le réseau existant en domaine public en concertation avec le gestionnaire du réseau.

6.7.2 **Gaz**

Le réseau gaz sera raccordé sur le réseau existant en domaine public en concertation avec le gestionnaire du réseau.

6.7.3 **Electricité (poste de transformateur extérieur)**

Le réseau d'électricité sera raccordé sur le réseau existant en domaine public en concertation avec le gestionnaire du réseau.

6.7.4 **Postes incendies, extincteurs**

Sans objet.

6.7.5 **Egouts**

Les eaux usées et eaux vannes de l'opération seront récupérés par un réseau dédié qui se raccordera sur le réseau du domaine public en concertation avec le gestionnaire du réseau.

6.7.6 **Epuration des eaux**

Sans objet.

6.7.7 **Télécommunications**

Le réseau télécommunications sera raccordé sur le réseau existant en domaine public en concertation avec le gestionnaire du réseau.

6.7.8 **Drainage du terrain**

Sans objet.

6.7.9 **Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Les eaux pluviales des voiries seront récupérées par des grilles avaloirs qui se raccorderont sur les réseaux de l'opération (caissons sous voirie) avant rejet au réseau du domaine public.

***/**

L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles, sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.